

Étape 1 : S'inscrire comme gestionnaire sur CSAM.

Un/une membre de votre ASBL, <u>mentionné.e dans vos statuts</u>, doit s'inscrire sur la plateforme <u>CSAM, la porte</u> <u>d'accès aux services de l'État belge</u>.

Cela lui permettra d'avoir accès à tous les guichets électroniques des administrations bruxelloises et de réaliser différentes démarches administratives (demande d'attestation, demande de subsides, etc.) pour le compte de votre ASBL.

Comment s'inscrire sur le CSAM ?

Demandez un accès via le lien suivant : <u>https://csam.be/fr/gestion-gestionnaires-acces.html</u>



CSAM, la porte d'accès aux services de l'État

Facilitez-vous la vie avec CSAM. Vous retrouvez un environnement familier et fiable à chaque fois que vous vous connectez, que vous désignez des gestionnaires d'accès, que vous concluez un mandat etc. Puisque CSAM veille à ce que chacun suive les mêmes règles et utilise des services génériques, il garantit un niveau de sécurité élevé et constant.



Choisissez la case « <u>Désigner un gestionnaire d'accès principal</u> ».

<u></u>	O A ≅ https://csam.be/fr/gestion-gestionnaires-acces.html	E \$

Gestion des Gestionnaires d'Accès

Pour permettre aux membres du personnel de votre entreprise d'accéder aux services en ligne de l'Etat, vous devez enregistrer votre entreprise dans la Gestion des Gestionnaires d'Accès (GGA). Pour en savoir plus au sujet de cette procédure, consultez notre "guide step-by-step @".

Tout d'abord, vous désignez ou modifiez un Gestionnaire d'Accès Principal. Celui-ci est le responsable principal de la gestion des accès de votre entreprise et il peut désigner des Gestionnaires d'Accès. Ces derniers gèrent à leur tour les accès pour un certain groupe ("domaine") d'applications, comme les finances, la mobilité, etc.

•00	DÉSIGNER UN GESTIONNAIRE D'ACCÈS PRINCIPAL
	★
000	DÉSIGNER DES GESTIONNAIRES D'ACCÈS
00•	GÉRER LES ACCÈS

Choisissez la « procédure standard » afin de compléter le formulaire.

○ A == https://csam.be/fr/gestion-gestionnaires-acces.html

E \$

Tout d'abord, vous désignez ou modifiez un Gestionnaire d'Accès Principal. Celui-ci est le responsable principal de la gestion des accès de votre entreprise et il peut désigner des Gestionnaires d'Accès. Ces derniers gèrent à leur tour les accès pour un certain groupe ("domaine") d'applications, comme les finances, la mobilité, etc.

Vous avez ici la possibilité de désigner ou de modifier un Gestionnaire de l'entreprise.	e d'Accès Principal (GAP). Ce GAP doit être un travailleur ou un représentant lé
Le Gestionnaire d'Accès Principal :	
 est le responsable principal de la gestion des accès de votre entre peut à tout moment et s'il le souhaite déléguer la gestion d'applications). Voir étape suivante : Désigner des Gestionnaires peut désigner un back-up (un co-Gestionnaire d'Accès Principal) 	eprise et des accès en désignant des Gestionnaires d'Accès (GA) par domaine (gro d'Accès.
Il existe encore des procédures exceptionnelles pour la désignation d'u	un Gestionnaire d'Accès principal. Si ces exceptions ne vous concernent pas, vo
Il existe encore des procédures exceptionnelles pour la désignation d'u devez suivre la procédure standard.	IN Gestionnaire d'Accès principal. Si ces exceptions ne vous concernent pas, vo
Il existe encore des procédures exceptionnelles pour la désignation d'u devez suivre la procédure standard.	un Gestionnaire d'Accès principal. Si ces exceptions ne vous concernent pas, ve PROCÉDURE EXCEPTIONNELLE Vous n'avez pas d'elD ou de carte électronique pour étrangers ?
Il existe encore des procédures exceptionnelles pour la désignation d'u devez suivre la procédure standard.	un Gestionnaire d'Accès principal. Si ces exceptions ne vous concernent pas, v PROCÉDURE EXCEPTIONNELLE Vous n'avez pas d'elD ou de carte électronique pour étrangers ? <u>Suivez alors cette procédure pour désigner un Gestionnaire d'Accès</u> <u>Principal</u> .

✓ Et suivez les instructions.

Une fois inscrit.e sur CSAM, le ou la gestionnaire de l'ASBL pourra donner à plusieurs membre de l'ASBL le statut de « gestionnaire ». Ces membres pourront également accéder à <u>IRISbox</u>.

Pour les désigner, il suffit de cliquer sur la case « Désigner des gestionnaires d'accès ».

	O A ē ² https://csam.be/fr/gestion-gestionnaires-acces.html	
	Gestion des Gestionnaires d'Accès	
Pour enreg procé	permettre aux membres du personnel de votre entreprise d'accéder aux services en gistrer votre entreprise dans la Gestion des Gestionnaires d'Accès (GGA). Pour en sa édure, consultez notre "guide step-by-step 🖻".	ligne de l'Etat, vous devez voir plus au sujet de cette
Tout d'a	'abord, vous désignez ou modifiez un Gestionnaire d'Accès Principal. Celui-ci est le responsable principal de la gestion de	es accès de votre entreprise et il peu
• 0	 DÉSIGNER UN GESTIONNAIRE D'ACCÈS PRINCIPAL 	
•••	 DÉSIGNER UN GESTIONNAIRE D'ACCÈS PRINCIPAL DÉSIGNER DES CESTIONNAIRES D'ACCÈS 	
• · ·	 DÉSIGNER UN GESTIONNAIRE D'ACCÈS PRINCIPAL DÉSIGNER DES GESTIONNAIRES D'ACCÈS 	
	 DÉSIGNER UN GESTIONNAIRE D'ACCÈS PRINCIPAL DÉSIGNER DES GESTIONNAIRES D'ACCÈS Le Gestionnaire d'Accès Principal peut désigner des Gestionnaires d'Accès par domaine (groupe d'applications). De c déléguer la gestion des accès à d'autres collaborateurs de l'entreprise. 	sette manière il peut, s'il le souhaite,
	 DÉSIGNER UN GESTIONNAIRE D'ACCÈS PRINCIPAL DÉSIGNER DES GESTIONNAIRES D'ACCÈS Le Gestionnaire d'Accès Principal peut désigner des Gestionnaires d'Accès par domaine (groupe d'applications). De c déléguer la gestion des accès à d'autres collaborateurs de l'entreprise. Ces Gestionnaires d'Accès peuvent à leur tour gérer les utilisateurs et leur octroyer l'accès aux différents services en lig 	sette manière il peut, s'il le souhaite, ne.
	 DÉSIGNER UN GESTIONNAIRE D'ACCÈS PRINCIPAL DÉSIGNER DES GESTIONNAIRES D'ACCÈS Le Gestionnaire d'Accès Principal peut désigner des Gestionnaires d'Accès par domaine (groupe d'applications). De c déléguer la gestion des accès à d'autres collaborateurs de l'entreprise. Ces Gestionnaires d'Accès peuvent à leur tour gérer les utilisateurs et leur octroyer l'accès aux différents services en lig Désigner des Gestionnaires d'Accès aux différents services en lig 	pette manière il peut, s'il le souhaite, ne.

Besoin d'informations supplémentaires concernant cette étape, vous pouvez nous contacter au 02/800.81.89 ou le 02/800.81.88 pendant les heures de bureau ou par mail à l'adresse <u>sport@spfb.brussels</u>